



COMITE TECHNIQUE DU 21/04/2020 audio-conférence

Étaient présents :

Direction

CGT

Solidaires

FO

La direction répond à la déclaration liminaire de Solidaires et réfute le terme d'improvisation concernant la campagne IR.

La direction précise les contours de l'application de l'ordonnance sur les congés concernant la période de confinement.

Pour les agents en autorisation d'absence (garde enfants, fragiles, privé ou en impossibilité de télétravail), la règle s'appliquera. À savoir, pour la première période du 17 mars au 16 avril, 5 jours de congés ou RTT. Pour la deuxième période 5 jours aussi. Soit un total de 10 jours. Les agents ayant travaillé en présentiel et en télétravail ne se verront retenir aucun jour. Si activité partielle, les jours seront décomptés au prorata des jours de présence.

Il précise qu'il est normal que l'administration montre sa solidarité avec le privé qui a vu l'application d'un dispositif analogue.

Il précise qu'il attend des précisions de la DG concernant la prise en charge des frais de repas pour les agents en présentiel. La première partie du confinement pourrait faire l'objet d'un décompte établi par les RH, contresigné par l'agent pour obtenir son indemnisation de 17,50 € par repas.

Pour la deuxième partie du confinement il serait question d'accepter les tickets pour les courses en préjugant que les denrées servent à la confection des repas. la direction fera un message complémentaire aux agents lorsque tout sera établi. Pour les agents bénéficiaires des tickets restaurant, se pose encore la question de savoir si leur montant viendra en déduction de l'indemnité totale due.

FO réaffirme la revendication exprimée par Solidaires en liminaire à savoir le report de la campagne IR, la CGT a la même position.

Solidaires précise que la campagne a commencé et que la note départementale n'est arrivée qu'aujourd'hui. Il plaide pour que le temps passé à se former en ASA soit comptabilisé comme du temps de travail effectif. Il précise que les agents subissent la situation, que beaucoup d'entre eux sont volontaires pour le télétravail, mais que l'administration n'a pas les moyens de fournir l'équipement nécessaire.

La CGT donne l'exemple d'une personne jusque-là en télétravail, à qui on a demandé de rendre l'ordinateur pour le réattribuer à la campagne IR. Cette personne concernée par le PCA, devra se déplacer 3 jours par semaines en direction. La direction assume pleinement ce choix. Il précise que le matériel sera réattribué en fonction des livraisons attendues (4 ordinateurs sont arrivés, 2 suivront très rapidement).

Solidaires s'interroge sur la pertinence des mesures prises concernant les congés entre autres et qui ne manqueront pas de créer un sentiment d'injustice. La direction rétorque qu'il ne faut pas y voir de punition et que c'est une position juste aux regards des moments que nous vivons.

La CGT met en garde contre les effets de telles mesures qui peuvent provoquer chez de nombreux agents une volonté de reprendre le travail coûte que coûte en présentiel. Il s'agit bien là d'une sanction. La direction précise que de toute façon beaucoup d'agents auraient pris des congés durant cette période.

FO estime qu'on oppose les agents et qu'on les rend responsables de leur situation en ASA avec ces mesures.

La CGT demande si comme il était convenu chaque agent avait son masque. La direction réfute le fait que c'était convenu, il précise que seuls les agents assurant la tâche du courrier sont dotés de masques chirurgicaux. Il précise que les masques en tissu arriveront vendredi. La direction se chargera du lavage et du séchage pour une distribution en sachet individuel dès lundi prochain. La CGT déplore que les masques chirurgicaux n'aient pas servi en attendant l'arrivée des masques alternatifs.

Solidaires revient sur les frais de repas et demande que ceux-ci soient pris en compte sans justificatifs. Il soulève aussi le manque de gels et lingettes dans plusieurs services du département. FO confirme, sa demande est en attente depuis le 6 avril. Un autre service est évoqué par Solidaires, où un seul chiffon tissu est proposé pour nettoyer les surfaces et postes de travail. Ce qui est contraire à toutes les mesures sanitaires.

la direction refait un point sur les différents produits, les ressources et leur utilisation. La direction convient qu'il faut refaire un recensement et un réassort sera effectué. On ne manque de rien, même des lingettes ont été reçues.

La CGT renouvelle sa demande que chaque OS puisse avoir une autorisation de circuler afin de se rendre sur les sites du département si besoin. La direction s'y oppose catégoriquement prétextant des risques sanitaires accrus et déclare que nous avons assez de représentants partout pour nous renseigner. Solidaires soutient la démarche de la CGT.

La direction déroule les nouveautés de la campagne IR.

Solidaires revient sur les dispositions prises pour l'accueil téléphonique dans les trésoreries durant la campagne. La direction précise que des solutions ont été trouvées avec la diffusion d'un message.

FO intervient en évoquant la réponse faite par le DRFIP du Rhône en instance concernant l'avenir du Nouveau Réseau de Proximité. La direction se garde bien de tirer des conclusions sur le devenir de cette réforme mais précise que bien évidemment l'approche des uns et des autres sur le NRP sera sans doute bien différente à la sortie de la crise.

La CGT revient sur la nouveauté du jour. Depuis le début de la crise, les OS avaient un tableau journalier du nombre de présents par service. La direction a décidé de donner un chiffre global. La CGT dénonce encore une fois une volonté de dissimuler, solidaires acquiesce. La direction maintient au nom d'une uniformisation.

La CGT revient sur les dotations des ordinateurs pour les télétravailleurs et constate que le tableau fourni fait état d'un taux de satisfaction qui sera (après livraison) proche des 100 %. Or, elle cite le cas d'une personne à la trésorerie d'Ussel présente sur site mais qui souhaite télétravailler. Celle-ci n'apparaît pas sur le tableau. La direction maintient que tous les besoins exprimés ont été recensés et précise que c'est peut être du fait du chef de service.

La CGT exprime son inquiétude concernant l'incidence sur les congés en cas de déconfinement progressif au-delà du 11 mai et revient sur le sujet des masques et obtient la précision qu'un stock de 900 masques chirurgicaux a été effectué et ne sera pas distribué. Elle demande des précisions sur les horaires de travail. La direction précise que l'agent pointe à son arrivée. Peu importe son heure de départ, il sera crédité de son forfait journalier ou sa demie journée. la direction précise que les heures au-delà du module horaire ne sont pas écrêtées.

Le comité s'est réuni de 14 h à 17 h.